DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri: Compte-rendu de MALO Henri: Les corsaires dunkerquois et Jean Bart. t. I: Des origines à 1662, Paris, Mercure de France, 1912, in Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, n°1, 1913.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12948_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(Extrait des Bulletins, nº 4 [janvier]; 1918.)

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES,

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Je suis heureux d'offrir à la Classe, au nom de son auteur, le savoureux ouvrage que M. Henri Malo vient de publier sous le titre de : Les Corsaires dunkerquois et Jean Bart. I. Des origines à 1662 (Paris, Mercure de France, in-8°). Savoureux, le livre l'est, dans toute la force du terme, autant pour le lecteur curieux que pour l'historien, et j'ajouterai : spécialement pour l'historien belge. C'est, en effet, une page tout à fait inconnue de notre histoire que M. Malo vient de nous révéler. Si on savait assez vaguement jusqu'ici que les corsaires de Dunkerque avaient durant les longues guerres du XVe et du XVII^o siècles porté de terribles coups aux ennemis de l'Espagne, on peut dire que, en dehors de là, on ignorait tout de leurs faits et gestes. M. Malo les fait surgir devant nous, armés en guerre, durant la bataille et dans la vie journalière. Le premier, il a eu l'heureuse idée de fouiller les archives de l'Amirauté espagnole à Bruxelles et il a combiné ce qu'il y a

trouvé avec ce que lui apprenaient d'autre part les archives municipales de Dunkerque. De ces explorations poursuivies durant de longues années à travers des documents à peine classés et rédigés en latin, en français, en flamand et en espagnol, est sortie cette œuvre toute pleine de surprises pour l'historien et passionnante comme un roman d'aventures. Le premier volume, s'arrêtant à la date de l'annexion de Dunkerque à la France, concerne tout entier notre histoire. On y trouvera, sur notre ancienne organisation maritime, les mœurs des gens de mer, l'institution de la course, le rôle militaire des corsaires, des renseignements d'une étonnante richesse mis en œuvre avec un art accompli.

H. Premes.

Règles d'utilisation des copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes <u>protection</u>, <u>utilisation</u> et <u>reproduction</u>.

Protection

Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3 Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4 Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles, Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11 Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.